Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 023-200100212-20260602-2026_19_01-DE

SYNDICAT DES EAUX CREUSOISES

République Française
DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Syndicat des Eaux Creusoises

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2026-19-01 du 2 juin 2026

OBJET : Désignation du délégué au CNAS

L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-sept heures, le Comité syndical du Syndicat des Eaux Creusoises s'est réuni en session ordinaire dans la salle Espace André LEJEUNE – Avenue René Cassin, 23000 GUERET sous la présidence de Monsieur Hervé GRIMAUD, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 22 mai 2026

Etaient présents :

Collectivité	Délégués titulaires	P / E	Délégués suppléants présents	Pouvoirs
Syndicat Mixte Confluence Eaux	GRIMAUD Hervé	P		
	TURPINAT Vincent	P		
	LAINÉ Joël	P		
	COUTURIER Lionel	P		
SIAEP de la ROZEILLE	GRANGE David	P		
	LHERITIER Laurent	P		
	TATOUX Frédéric	P		
	BERGER Florian	E		
SIAEP Vallée de la Creuse	LAFAYE Laurent	P		
	GUINOT Pierre Dominique	E		
SIAEP AHUN	MAUDEUX Marie-Pierre	P		
	MARIE Jean-Louis	E	GEFFROY Pascale	
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	BODEAU Éric	P		
	FOURNIER Marie-Françoise	P		
	LECLERE Henri	P		
	CORREIA Éric	E		
	RIVIERE Laurent	P		
	BARNAUD François	P		
	AUCOUTURIER Alex	P		
Département de la Creuse	GAILLARD Thierry	E		
UFC Que Choisir	MARTIN François	E		

Nombre de membres :

En exercice : 21
Présents : 15
Pouvoir(s) : 0
→ VOTANTS : 15

Résultat :
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0
Ne prend pas part au vote : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : BODEAU Éric

RAPPORTEUR : GRIMAUD Hervé

Le quorum est constaté.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 023-200100212-20260602-2026_19_01-DE

SYNDICAT DES EAUX CREUSOISES

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales,
- La délibération n° 2023-21 du 9 juin 2023 portant adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS),
- Le règlement de fonctionnement du CNAS précisant que chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus, pour la durée de son mandat.

* * *

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- **DE DÉSIGNER** Mme MAUDEUX Marie-Pierre comme déléguée représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale,

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait à GUERET, le 3 juin 2026

Le secrétaire de séance

BODEAU Éric

Le Président
du Syndicat des Eaux Creusoises

GRIMAUD Hervé